

Thématique : Permis de conduire

Dispositifs d'aide au permis de conduire
« Un permis pour l'emploi »

APPC-032

Note de restitution finale remise par
**La Maison de l'Emploi et des Entreprises
de Parthenay et de Gâtine**
au Fonds d'Expérimentations pour la Jeunesse
dans le cadre de l'appel à projets lancé en mai 2009
par le Ministère en charge de la Jeunesse

Septembre 2011



Ce projet a été financé par le Fonds d'expérimentations pour la jeunesse dans le cadre de l'appel à projets « 10 000 permis pour réussir » lancé en mai 2009 par le Ministère en charge de la jeunesse.

Le Fonds d'expérimentations pour la jeunesse est destiné à favoriser la réussite scolaire des élèves et améliorer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de moins de vingt-cinq ans. Il a pour ambition de tester de nouvelles politiques de jeunesse grâce à la méthodologie de l'expérimentation sociale. A cette fin, il impulse et soutient des initiatives innovantes, sur différents territoires et selon des modalités variables et rigoureusement évaluées. Les conclusions des évaluations externes guideront les réflexions nationales et locales sur de possibles généralisations ou extensions de dispositifs à d'autres territoires.

Le contenu de cette note n'engage que ses auteurs, et ne saurait en aucun cas engager le Ministère.

Ministère de l'éducation nationale de la jeunesse et de la vie associative
Secrétariat d'État chargé de la jeunesse et de la vie associative
Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

Mission d'animation du Fonds d'expérimentations pour la jeunesse
95, avenue de France 75 650 Paris Cedex 13
Téléphone : 01 40 45 93 22

<http://www.experimentationsociale.fr>

Pour plus d'informations sur l'évaluation du projet, vous pouvez consulter sur le site www.experimentationsociale.fr le rapport d'évaluation finale remis au FEJ par l'évaluateur.



FICHE SYNTHETIQUE SUR LE PROJET –

Cette fiche doit tenir en **une seule page** et être remplie en utilisant le cadre suivant.

Numéro du projet APPC-032
LE DISPOSITIF EXPERIMENTE
Titre : Dispositifs d'aide au permis de conduire
<p>Objectifs initiaux : Décrire brièvement les objectifs initiaux. Conjuguer trois dispositifs complémentaires d'aide au permis de conduire apportant un soutien financier, pédagogique et citoyen aux jeunes en démarche d'insertion professionnelle.</p>
<p>Public(s) cible(s) : Indiquer les caractéristiques du public cible ainsi que le nombre de bénéficiaires sur la durée de l'expérimentation par rapport au nombre initialement prévu. L'expérimentation porte sur 100 jeunes accueillis en mission locale sur les territoires de Parthenay, Thouars et Bressuire.</p>
<p>Descriptif synthétique du dispositif expérimenté Préciser en quelques lignes les actions mises en œuvre dans le cadre expérimental. Action « Transport et Conduite Solidaires » : transfert de l'action sur un autre territoire. Action « Un permis pour l'emploi » : action visant à faciliter l'insertion socioprofessionnelle des jeunes 18-25 ans en leur permettant de financer le permis B par une bourse au permis de conduire de 600€ allouée en contrepartie d'heures de bénévolat au sein d'associations du territoire.</p>
<p>Territoire(s) d'expérimentation : Indiquer la ou les régions d'expérimentation puis la délimitation géographique précise du projet en spécifiant sur cela inclut des zones urbaines, des zones urbaines sensibles ou des zones rurales. Le territoire du Pays de Gâtine est porteur du projet et coordinateur pour son application sur les territoires de Thouars et Bressuire : 3 territoires ruraux.</p>
<p>Valeur ajoutée du dispositif expérimenté : Indiquer clairement en quoi le dispositif expérimenté apporte quelque chose par rapport au droit commun. Ces deux actions comprennent une <u>dimension citoyenne</u> par la réalisation d'heures de bénévolat dans le cadre de Un permis pour l'emploi et de transport solidaire dans l'action « Transport et Conduite Solidaires ».</p>
<p>Partenaires techniques opérationnels: Mentionner les partenaires qui ont été activement impliqués dans la mise en œuvre de l'expérimentation. Maisons de l'Emploi/mission locale, Conseil Général des Deux-Sèvres, Caisse d'Allocations Familiales des Deux-Sèvres.</p>
<p>Partenaires financiers : Mentionner, en plus du Fonds d'expérimentations pour la jeunesse, tous financeurs de ce projet expérimental (la valorisation des financements obtenus par ailleurs par la structure n'a pas à figurer dans cette partie) Conseil Général des Deux-Sèvres, Caisse d'Allocations Familiales des Deux-Sèvres.</p>
<p>Durée de l'expérimentation : 1 an Durée initiale: Indiquer ici la durée en nombre mois du projet expérimental, c'est-à-dire allant du démarrage du projet jusqu'à la fin de l'évaluation (tel que prévu dans la convention signée avec le FEJ). Durée effective : 1an et 5 mois</p>
LE PORTEUR DU PROJET
<p>Nom de la structure : MAISON DE L'EMPLOI ET DES ENTREPRISES DE PARTHENAY ET DE GATINE Type de structure : association</p>
L'ÉVALUATION DU PROJET
<p>Nom de la structure : Type de structure : Préciser s'il s'agit d'une structure publique ou privée</p>

Proposition de plan à titre indicatif sachant que la structure générale et l'ensemble des items devront être traités.

Introduction :

La Maison de l'Emploi et des Entreprises de Parthenay et de Gâtine développe depuis plusieurs années diverses actions visant à développer la mobilité sur le territoire du Pays de Gâtine.

Le programme mobilité a d'ailleurs été sélectionné parmi 200 initiatives en faveur de la mobilité et du développement durable dans le cadre d'une étude sur les pratiques innovantes menée par le CNRS.

Sur un territoire rural très étendu, la mobilité représente souvent un frein à l'emploi pour les personnes en insertion, et en particulier pour les jeunes.

L'expérimentation a été menée de Janvier 2010 à Mai 2011 avec une période de mise en place de janvier 2010 à Avril 2010 et une phase opérationnelle d'avril 2010 à avril 2011. A noter que la gestion administrative s'étend au-delà de la période expérimentale.

Le territoire d'expérimentation s'étend du Pays de Gâtine au Bocage Bressuirais et au Thouarsais (zone « Nord Deux-Sèvres »). Il s'agit de territoires ruraux avec 3 villes centres : Parthenay (10 500 habitants), Thouars (10 600 habitants) et Bressuire (18 000 habitants).

I. Rappel des objectifs et du public visé par l'expérimentation

A. Objectifs initiaux du projet

Partant du constat que **le manque de mobilité constitue un frein majeur pour accéder à l'emploi ou à la formation**, la maison de l'emploi et des entreprises de Parthenay et de Gâtine a développé le programme mobilité « SOS Déplacements ».

Ce programme se décline en différents axes de travail complémentaires : un service informations permettant d'optimiser l'usage des transports publics, de renseigner sur les modalités d'accès, les horaires ... un service de gestion du covoiturage (médiation par téléphone au cas par cas et plate-forme Internet) et des renseignements sur les aides aux permis de conduire, en particulier le montage des dossier d'aide régionale au permis de conduire (aide accordée aux titulaires d'un CAP ou Baccalauréat professionnel obtenu en région Poitou-Charentes).

La Maison de l'Emploi et des Entreprises de Parthenay et de Gâtine a ensuite mis en place l'action « Transport et Conduite Solidaires » qui permet à des jeunes qui construisent leur projet professionnel et/ou ayant des difficultés d'apprentissage d'accéder au permis de conduire grâce à la conduite accompagnée. Les temps de conduite accompagnée sont ensuite réalisés avec des accompagnateurs bénévoles et se font au service de personnes rencontrant des problèmes de mobilité.

Les actions menées en terme d'accès à la mobilité sont transférables à d'autres territoires. C'est pourquoi, dans le cadre du rapprochement entre les missions locales de Parthenay, Thouars et Bressuire, le projet « Transport et Conduite Solidaires » est applicable. La Maison de l'Emploi et des Entreprises de Parthenay et de Gâtine a donc proposé un guide méthodologique et un accompagnement pour l'application sur les zones non couvertes.

En parallèle, l'objectif était donc de **proposer un dispositif d'accès au permis de conduire plus souple et plus rapide adapté aux jeunes autonomes accédant à l'emploi : « Un permis pour l'Emploi ».**

L'aide Régionale au passage du permis de conduire s'adresse aux titulaires de CAP ou Bac Pro obtenus en région ;

L'action « Transport et Conduite Solidaires » permet l'apprentissage de la conduite par la conduite accompagnée pour 12 jeunes suivis en mission locale et le transport solidaire permet à toute personne en démarche d'insertion de se déplacer.

L'action « Un permis pour l'emploi » offre à des jeunes accédant à un premier emploi **un coup de pouce pour financer leur permis de conduire tout en les impliquant dans la vie associative locale.**

B. Le territoire d'expérimentation

Dans le cadre du rapprochement entre les missions locales de Parthenay, Thouars et Bressuire, et afin de proposer un panel probant au titre d'une expérimentation sociale, la Maison de l'Emploi de Parthenay et de Gâtine a associé les maisons de l'emploi de Thouars et Bressuire à son action « Un permis pour l'emploi ».

L'idée était d'étendre la couverture géographique et de pouvoir ainsi atteindre le nombre critique de 100 jeunes bénéficiaires.

Ces trois territoires nord deux-sévriens sont par ailleurs similaires en terme de caractéristiques des publics reçus (jeunes sortis de scolarité de niveau V majoritairement), des particularités géographiques (ville centre d'environ 10000 habitants et communes rurales et enclavées adjacentes) et des transports publics disponibles (peu de dessertes locales, uniquement des liaisons entre villes).

C. Public visé par l'expérimentation

1. Mode d'identification et de repérage :

L'expérimentation portait sur les jeunes 18-25 ans accueillis en mission locale sur les territoires de Parthenay, Thouars et Bressuire. Le nombre de bénéficiaires potentiels était de 100 dont 20 bénéficiaires du RSA. En effet, le public cible de l'action « Un permis pour l'emploi » a été étendu à 20 jeunes bénéficiaires du RSA (10 bourses financées par le Conseil Général des Deux-Sèvres et 10 par la Caisse d'Allocations Familiales des Deux-Sèvres).

Les bénéficiaires ont été repérés par les conseillers mission locale et se sont vus proposer cette aide en fonction de leur besoin du permis de conduire (emploi en cours ou condition pour accéder à l'emploi) et de leur motivation.

En outre, il était vérifié, tant par les conseillers que lors des comités d'attribution que le jeune ne pouvait prétendre à l'aide régionale au permis de conduire (pour les titulaires d'un CAP ou Bac Pro obtenu en région Poitou-Charentes).

Enfin, les jeunes devaient compléter un dossier de demande précisant le projet de bénévolat associatif motivé et justifié (dans la mesure du possible) au regard du projet professionnel, 3 devis auto-école (dont un avec évaluation de conduite), un descriptif de situation vis-à-vis de l'emploi avec justificatifs, les financements complémentaires possibles (financement personnel, autres aides ...) ainsi que la motivation pour obtenir le permis de conduire.

Le repérage et la mobilisation des jeunes n'ont pas posé de problème spécifique.

2. Bénéficiaires directs :

2.1. Statistiques descriptives

100 jeunes bénéficiaires étaient prévus dans le cadre de la convention sans répartition par année.

100 bourses de 600€ ont été accordées. Durant la phase expérimentale, 6 jeunes bénéficiaires ont déménagé en dehors du territoire d'intervention : leur bourse (ou le reliquat si le versement avait commencé) ont été ré-attribuées à d'autres jeunes afin de maintenir le nombre de 100 bénéficiaires.

Annexe 1 :

Répartition des bénéficiaires de l'expérimentation APPC

	Prévision sur la durée de l'expérimentation	2009	2010	2011	TOTAL	Commentaires
Estimation du nombre de jeunes potentiellement éligibles sur le dispositif	100	0	66	34	100	12 comités d'attribution étaient prévus soit une moyenne de 8/9 dossiers par comité.
Nombre de jeunes inscrits sur l'extranet		0	47	50	97	1 bourse accordée à un +de25 ans et 2 jeunes en attente de rendez-vous.
Nombre de jeunes bénéficiaires		0	61	45	106	6 jeunes ont déménagé hors territoire après obtention de la bourse. Celles-ci ont donc été re-attribuées pour maintenir le nombre de 100 bénéficiaires.
Nombre de jeunes inscrits au code		0	55	45	100	
Nombre de jeunes ayant réussi l'examen du code		0		27	27	Chiffre à notre connaissance, à ce jour.
Nombre de jeunes inscrits à l'examen de conduite		0	55	45	100	En s'inscrivant en auto-école, le jeune est automatiquement inscrit à la fois à l'examen du code et à celui de la conduite
Nombre de jeunes ayant obtenu le permis de conduire		0		7	7	Chiffre à notre connaissance, à ce jour.
Nombre de jeunes qui ont abandonné		0	6		6	6 déménagements hors territoire donc suivi impossible donc retrait de la bourse
Nombre de jeunes exclus du dispositif		0	0	0	0	

Annexe 2 :

Restitution finale du porteur de projet APPC
Annexe 2 - Public visé par l'expérimentation - Bénéficiaires

	TOTAL		2009		2010		2011	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Bénéficiaires directs	100		0		55		45	
Âges								
16-18 ans	7	7%		0%		0%		0%
19-20 ans	36	36%		0%		0%		0%
21-22 ans	23	23%		0%		0%		0%
23-25 ans	33	33%		0%		0%		0%
Autres : +25 ans , bénéficiaire RSA	1	1%		0%		0%		0%
Situation								
Apprentissage	0	0%		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
Demandeurs d'emploi	50	50%		0%		0%		0%
Activité professionnelle	40	40%		0%		0%		0%
Autre : formation, congé maternité ou parental	10	10%		0%		0%		0%
Niveau d'études								
Niveau V	36	36%		0%		0%		0%
Niveau IV	8	8%		0%		0%		0%
Niveau III	2	2%		0%		0%		0%
Niveau II	0	0%		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
Niveau I	0	0%		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
Autre : <V	54	54%		0%		0%		0%
Origine géographique								
Ville - zone politique de la ville		0%		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
Ville - hors zone politique de la ville		0%		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
Zone rurale	100	100%		0%		0%		0%
Autre (préciser)		0%		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
Genre								
Fille	51	51%		0%		0%		0%
Garçon	49	49%		0%		0%		0%

Annexe 3 :

Restitution finale du porteur de projet APPC
Annexe 3 - Bénéficiaires ayant abandonné ou ayant été exclus

	TOTAL		2009		2010		2011	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Bénéficiaires directs	6		0		6		7	
Âges								
16-18 ans	1	17%		0%		0%		0%
19-20 ans	2	33%		0%		0%		0%
21-22 ans	2	33%		0%		0%		0%
23-25 ans	1	17%		0%		0%		0%
Autres (préciser)	0	0%		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
Situation								
Apprentissage	0	0%		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
Demandeurs d'emploi	2	33%		0%		0%		0%
Activité professionnelle	4	67%		0%		0%		0%
Autre (préciser)	0	0%		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
Niveau d'études								
Niveau V	2	33%		0%		0%		0%
Niveau IV		0%		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
Niveau III		0%		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
Niveau III		0%		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
Niveau I		0%		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
Autre : <V	4	67%		0%		0%		0%
Origine géographique								
Ville - zone politique de la ville		0%		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
Ville - hors zone politique de la ville		0%		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
Zone rurale	6	100%		0%		0%		0%
Autre (préciser)		0%		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
Genre								
Fille	4	67%		0%		0%		0%
Garçon	2	33%		0%		0%		0%

2.2. Analyse qualitative

Dans le cadre de la bourse de 600€, un justificatif des financements complémentaires était demandé aux bénéficiaires. Il est intéressant de constater que **57% des jeunes ont co-financé leur permis par leur rémunération et/ou des économies, soit un financement totalement autonome**. 17% ont obtenu un soutien familial, 16% utilisent une partie de leur allocation de retour à l'emploi pour financer leur permis. 28% bénéficient d'une aide complémentaire (allocation CIVIS, AGEFIPH, FDAJ) et 15% ont obtenu un co-financement par l'APRE (bénéficiaires du RSA).

Par ailleurs, grâce à cette expérimentation, on constate ainsi **l'importance d'anticiper le financement de son permis de conduire** puisque 21% des jeunes bénéficiaires avaient commencé leur permis de conduire avant l'obtention de la bourse et ont sollicité celle-ci, faute de moyens suffisants pour poursuivre leur formation.

Pour pallier cette difficulté récurrente chez les jeunes, le dossier demandé par la préfecture lors de

Fonds d'expérimentations pour la jeunesse

l'inscription des élèves pourrait être complétée par un justificatif de financements complémentaires afin d'éviter les phénomènes d'inscription en auto-école puis d'arrêt de formation faute de paiement.

Par ailleurs, les bénéficiaires ont choisi eux-mêmes le lieu de réalisation de leur période de bénévolat en fonction de leurs aspirations personnelles et/ou professionnelles, l'objectif étant de les impliquer sur leur lieu de vie et de leur donner envie de s'investir localement dans une démarche citoyenne.

52% se sont tournés vers des associations caritatives ou humanitaires (Banque alimentaire, Restos du cœur, Secours populaire, Emmaüs ...). 18% ont choisi des associations sportives ou culturelles, 16% des associations de loisirs (Centre Socioculturel notamment), 8% dans l'aide à la personne (Foyer Gabrielle Bordier, Relais des petits, OGEC ...) et en marge dans des associations d'accès à l'emploi (Porte Ouverte Emploi, Bac B), et d'accès au logement (Point de Mire, Un Toit en Gâtine).

Un document d'évaluation du bénévolat a été envoyé aux associations ayant accueilli un jeune afin de mesurer son implication dans l'association et les compétences acquises. 85 questionnaires ont été envoyés. A ce jour, nous avons eu 44 retours de la part des associations soit 51,76% des questionnaires envoyés.

Sur les 44 retours, **14 jeunes ont poursuivi le bénévolat au-delà des 35 heures demandées** dans le cadre de la bourse au permis **soit 31,82% des jeunes**. Ce chiffre est très encourageant et montre que pour 1/3 des jeunes, la volonté de s'investir sur leur lieu de vie est présente encore faut-il oser « franchir la porte » et intégrer une association. Ce constat pose la question de l'ouverture des associations aux jeunes et de proposer des missions bénévoles qui permettent de s'intégrer et de s'ouvrir à la vie locale.

En terme de bilan général du bénévolat, **82 % des retours sont positifs** : « Très bonne initiative pour motiver les jeunes », « Dispositif très intéressant pour les jeunes. Cette démarche peut leur permettre de rencontrer des gens (et d'être moins isolé), d'acquérir des savoir-faire et une ouverture sur le monde associatif », « Très bonne formule pour la valorisation de l'action de solidarité, aidant-aidé ». 10% des retours (4) sont plus mitigés : « Ce principe de bénévolat est très intéressant mais le jeune a parfois des difficultés à s'intégrer lorsqu'il se retrouve dans un contexte inconnu pour lui », « Très bon principe que nous sommes prêt à renouveler mais prévoir une rencontre en début de période et à mi-parcours pour faire le point ». Enfin, pour 4 jeunes, le retour est négatif : 3 jeunes n'ont pas réalisé leur période de bénévolat et un ne s'est pas investi dans son activité : « Opération possible si la personne a le sens de la réciprocité, du service rendu et sait faire preuve d'altruisme ».

Enfin, les partenaires membres des commissions d'attribution ont étudié les dossiers constitués chacun de trois devis d'auto-école. La Maison de l'Emploi et des Entreprises de Parthenay et de Gâtine a ainsi pu réaliser un tableau récapitulatif des tarifs pratiqués par les écoles de conduite des trois territoires afin d'avoir une vision globale. Ce nouvel outil a pu être construit grâce à cette expérimentation et peut ainsi servir de support d'information pour les conseillers.

II. Déroulement de l'expérimentation

A. Actions mises en œuvre

1) Présentation du dispositif et appropriation des outils

En amont de l'expérimentation, le référent mobilité de la Maison de l'Emploi et des Entreprises de Parthenay et de Gâtine a élaboré les différents outils nécessaires à la mise en place du dispositif : dossier du demandeur, courriers explicatifs pour contacter les écoles de conduite et associations, lettres d'engagement des écoles de conduite et associations, charte d'engagement du bénéficiaire et tableau de suivi des dossiers.

Le référent mobilité était responsable de la centralisation des informations et a assuré le relais avec tous les partenaires pour la mise en place de l'action : la présentation du dispositif, les outils pratiques afférents et le montage des dossiers. Les Maisons de l'Emploi de Thouars et Bressuire ont également nommé un référent sur cette action, interlocuteur privilégié pour le montage et le suivi des dossiers.

Enfin, le démarrage de l'action était également conditionné à l'obtention de financements complémentaires et a donc nécessité la rédaction de dossiers de demande de subvention auprès du Conseil Général des Deux-Sèvres et de la Caisse d'Allocations Familiales des Deux-Sèvres.

2) Montage des dossiers de demande

Les bénéficiaires ont dû compléter avec leur conseiller mission locale un dossier de demande comprenant : le projet de bénévolat associatif motivé et justifié, dans la mesure du possible, au regard du projet professionnel, 3 devis auto-école (dont un avec évaluation de conduite), un descriptif de situation vis-à-vis de l'emploi avec justificatifs, les financements complémentaires possibles (financement personnel, autres aides ...) ainsi que la motivation pour obtenir le permis de conduire.

Le temps de montage du dossier de demande a été variable en fonction des disponibilités du jeune, de sa motivation, de son autonomie et de sa capacité à trouver une association. Le conseiller référent mission locale était alors son interlocuteur unique sur cette phase.

3) Commissions d'attribution mensuelles

Un comité d'attribution des bourses a été mis en place. Le comité était composé de la Maison de l'Emploi et des Entreprises de Parthenay et de Gâtine, la Maison de l'Emploi du Pays Thouarsais et la Maison de l'Emploi du Pays du Bocage Bressuirais (un technicien et un élu sur chaque territoire), un représentant local du Conseil Général (Chefs de bureau insertion) et un représentant CAF.

Le comité d'attribution tenait également lieu de comité de pilotage dans la mesure où il réunissait chaque mois les partenaires du dispositif et permettait ainsi de dresser un bilan mensuel des bourses attribuées/retirées et de faire le point sur le suivi administratif des dossiers.

Les comités se sont réunis chaque mois de mai 2010 à avril 2011 et étaient assortis d'un compte-rendu complet rédigé par la Maison de l'Emploi et des Entreprises de Parthenay et de Gâtine et envoyé aux conseillers mission locale et aux membres du comité. La durée d'un comité était liée au nombre de dossiers présentés et variait ainsi entre 2 et 3 heures.

Chaque dossier était présenté par le représentant de la structure d'origine du jeune demandeur en vertu des éléments apportés au dossier (CV, courrier, justificatifs ...)

4) Suivi administratif et financier des bourses accordées

La Maison de l'Emploi et des Entreprises de Parthenay et de Gâtine a assuré le suivi des bénéficiaires, l'édition des chartes d'engagement des bénéficiaires, le suivi des facturations et les enregistrements sur l'Intranet.

Le suivi des bénéficiaires était assuré par un référent par structure et par son conseiller mission locale. Le jeune bénéficiaire poursuivait en effet son accompagnement socioprofessionnel avec son conseiller référent.

En terme de ressources humaines, le dispositif « Un permis pour l'emploi » représente entre un quart et la moitié du temps plein du référent mobilité de la Maison de l'Emploi et des Entreprises de Parthenay et de Gâtine.

B. Partenariats

1. Partenaires opérationnels

Les Maisons de l'Emploi de Thouars et Bressuire sont des partenaires privilégiés de la Maison de l'Emploi de Parthenay et de Gâtine, de part un rapprochement nord Deux-Sèvres des missions locales impulsé par l'Etat. Néanmoins cette action a permis des rencontres régulières lors des comités d'attribution et des échanges sur les pratiques auprès du public jeune reçu.

Le partenariat avec le conseil général et la CAF, lui aussi déjà ancré dans les pratiques quotidiennes a trouvé son intérêt dans un éclairage supplémentaire apporté par le bureau insertion et les travailleurs sociaux pour les jeunes connus des différentes structures (jeunes bénéficiaires du RSA notamment).

Avec les écoles de conduite, le partenariat a été plus long à mettre en place et a atteint différents degrés en fonction des écoles de conduite : certaines se sont tout de suite approprié le dispositif et en ont compris le fonctionnement ; pour d'autres, les échanges ont été plus poussifs et moins riches. Ces dernières ont pourtant eu le même degré d'information via le courrier explicatif remis par le jeune. Par ailleurs, le travail de suivi des facturations et de l'apprentissage des jeunes a été fastidieux dans la mesure où les 100 bénéficiaires sont répartis dans plus d'une vingtaine d'écoles de conduite réparties sur le territoire nord Deux-Sèvres.

Avec les associations où s'est déroulé le bénévolat, le même type de constat est réalisé : certaines ont immédiatement adhéré et intégré le dispositif quand d'autres ont eu plus de difficulté à en saisir l'intérêt et la mise en place. Cette expérimentation a touché une cinquantaine d'associations sur le territoire nord Deux-Sèvres avec chacune leurs pratiques.

Nom de la structure partenaire	Rôle dans l'expérimentation
Maison de l'Emploi du Pays Thouarsais	> Prescripteur : conseillers mission locale, essentiellement sur les phases 1 et 2 (phase 4 si besoin de relances) > Siège au comité d'attribution : référent de la structure (phases 1, 2, 3 et 4)

Fonds d'expérimentations pour la jeunesse

Maison de l'Emploi du Pays du Bocage Bressuirais	> Prescripteur : conseillers mission locale, essentiellement sur les phases 1 et 2 (phase 4 si besoin de relances) > Siège au comité d'attribution : référent de la structure (phases 1, 2, 3 et 4)
Conseil Général des Deux-Sèvres (Bureau insertion)	> Siège au comité d'attribution (phase 3)
Caisse d'Allocations Familiales des Deux-Sèvres	> Siège au comité d'attribution (phase 3)
Ecoles de conduite	> Formation des jeunes, facturation selon le protocole établi par la Maison de l'Emploi, suivi et retour à la Maison de l'Emploi. (phase 4 + phase 2 : devis pour le montage du dossier de demande)
Associations du territoire	> Accueil des bénéficiaires de la bourse bénévoles, suivi et retour à la Maison de l'Emploi. (phase 4 + phase 2 : accord pour le montage du dossier de demande)

2. Partenaires financiers

En complément des 80 bourses financées par le Fonds d'expérimentation, 10 bourses ont été financées par le Conseil Général des Deux-Sèvres et 10 par la Caisse d'Allocations Familiales des Deux-Sèvres.

Suite au bilan final présenté le 22 juillet dernier, ces deux financeurs se sont déclarés satisfaits et seraient prêts à renouveler leur engagement, sous réserve d'autres cofinancements.

Lors du montage de l'action, le crédibilité et la fiabilité apportées par le financement du Haut Commissariat, de même que la valorisation d'être sélectionné sur un appel à projet national ont été déterminants pour l'engagement des financeurs. Par ailleurs, l'élargissement au public cible de ces financeurs (jeunes bénéficiaires du RSA, allocataires CAF, et/ou parents isolés) était également un point décisif.

Financements	Part de ces financements dans le budget total de l'expérimentation (hors évaluation) en %
Fonds d'expérimentations pour la jeunesse	82,85%
Cofinancements extérieurs à la structure	17,15%
- Conseil Général des Deux-Sèvres	8,6%
- Caisse d'Allocations Familiales	8,6%
Autofinancement	0%

C. Pilotage de l'expérimentation

Les comités d'attribution mensuels tenaient également lieu de comité de pilotage dans la mesure où ils réunissaient chaque mois les partenaires du dispositif et permettaient ainsi de dresser un bilan mensuel des bourses attribuées/retirées et de faire le point sur le suivi administratif des dossiers. En effet, ces derniers étaient composés de la Maison de l'Emploi et des Entreprises de Parthenay et de Gâtine, la Maison de l'Emploi du Pays Thouarsais et la Maison de l'Emploi du Pays du Bocage Bressuirais (un technicien et un élu sur chaque territoire), un représentant local du Conseil Général (Chefs de bureau insertion) et un représentant CAF.

Les comités se sont réunis chaque mois de mai 2010 à avril 2011 et étaient assortis d'un compte-rendu complet rédigé par la Maison de l'Emploi et des Entreprises de Parthenay et de Gâtine et envoyé aux conseillers mission locale et aux membres du comité. La durée d'un comité était liée au nombre de dossiers présentés et variait ainsi entre 2 et 3 heures.

La participation des représentants du conseil général (bureau insertion) et de la CAF, permettait d'apporter un éclairage supplémentaire sur les jeunes (bénéficiaires du RSA notamment) : situation financière, sociale ...

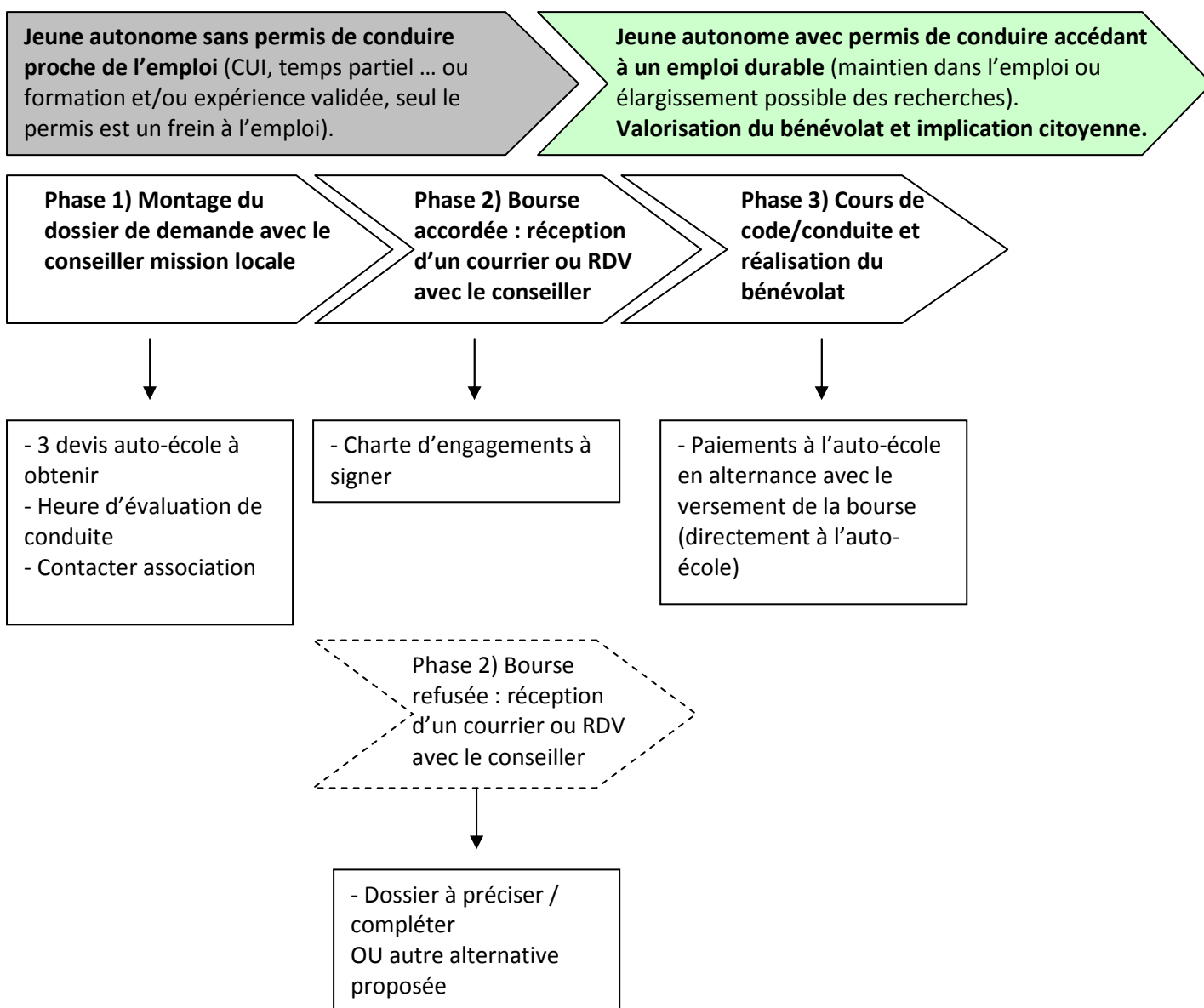
De plus, les élus des Maisons de l'Emploi apportaient un regard différent et plus ou moins extérieur à la sphère « sociale » ce qui permettait de prendre du recul sur certains dossiers et d'être attentifs à certains points de vigilance (situation professionnelle, égalité de traitement des dossiers ...). En outre, certains de ces élus siègent également dans les CCAS et permettaient ainsi d'avoir une vision des autres aides apportées à un même jeune ou sa famille. Enfin, la présence d'élus (élus de collectivités locales pour la plupart) avait une importance capitale dans l'optique de poursuivre le dispositif par un financement de la part des collectivités.

Les comités d'attribution se déroulaient alternativement dans les 3 maisons de l'emploi sans souci majeur : la même procédure et configuration était respectée à chaque fois.

En terme d'outils de pilotage, un tableau de suivi général des dossiers étaient tenu à jour par le référent global de l'action et présenté lors des comités. Les contacts en dehors des réunions mensuelles étaient effectués par mail ou téléphone. Enfin, des comptes-rendus étaient rédigés et envoyés à chacun à l'issue des comités. Le mode de transmission par mail était adapté à ce dispositif (rapidité et réactivité).

III. Enseignements généraux de l'expérimentation

A. Analyse du dispositif expérimenté



B. Enseignements et conditions de transférabilité du dispositif

1. Public visé

Impérativement respecter le critère de « jeune proche de l'emploi » et « ayant des possibilités de financements complémentaires » afin de maintenir l'aspect « coup de pouce » et levier du dispositif de bourse au permis de conduire. La motivation du jeune et le critère de nécessité d'obtenir le permis de conduire pour accéder à l'emploi doivent être avérés.

De plus, une dérive observée lors de cette expérimentation : la bourse au permis de conduire ne doit pas devenir un moyen d'éponger une dette pour un permis de conduire commencé en amont de l'obtention du permis de conduire. Il convient, soit d'ajouter un critère dans le dossier du demandeur de permis non

commencé ou alors être vigilant aux raisons qui poussent à solliciter la bourse : nombre d'heures de conduite plus important que ce qui était prévu en amont, déménagement ...

2. Actions menées dans le cadre du dispositif testé

Avant de constituer les premiers dossiers de demande sur un territoire donné, il semble opportun de soit réaliser une information collective, soit, informer par écrit les écoles de conduite du territoire et les associations afin de leur expliquer précisément le dispositif. En effet, le courrier présenté par le jeune ne semble pas être suffisant pour une bonne compréhension par les écoles de conduite et associations.

Par ailleurs, certains membres des comités d'attribution ont souligné qu'il serait intéressant que le jeune demandeur vienne soutenir lui-même son dossier face aux membres. Cette idée peut-être intéressante et permettrait de mieux mesurer la motivation et de comprendre intégralement le parcours du jeune. A contrario, le passage devant un comité d'attribution, un « jury » peut intimider et dérouter le jeune.

3. Partenariats, coordination d'acteurs et gouvernance

Les partenaires incontournables, au-delà des prescripteurs et accompagnateurs sociaux, sont les écoles de conduite et associations qu'il convient de plus intégrer au dispositif, en amont et en cours d'action. En effet, les écoles de conduite et associations ont très bien accueillis les points intermédiaires et suivis réalisés et l'occasion leur était ainsi donnée de demander diverses précisions.

Cependant, de part leur nombre important, leur place au comité de pilotage ne semble pas indiquée.

4. Impacts sur la structure

Le dispositif n'a pas impacté directement sur les pratiques de la structure mais a amené les différentes parties prenantes de l'action à réfléchir sur l'idée d'aide avec contrepartie, sur la notion d'aidant-aidé et sur le rôle social voire professionnel d'un investissement bénévole dans des associations du territoire et sur l'importance de développer cette intégration à la vie citoyenne.

Conclusion :

Après un an d'expérimentation, l'idée d'une bourse au permis de conduire accordée en contrepartie d'heures de bénévolat a prouvé son efficacité et son efficacité sur un territoire rural. En effet, le permis de conduire demeure une condition essentielle pour accéder à l'emploi ou à la formation et l'isolement à la fois géographique et social est un frein à une insertion réussie.

De plus, quelques communes deux-sévriennes et d'autres sur le territoire national proposent ce type d'aide pour les jeunes de leurs communes. Enfin, ce type d'action s'inscrit dans une charte signée entre l'État et l'association des Maires de France.

C'est pourquoi, afin de pérenniser cette action, la Maison de l'Emploi et des Entreprises de Parthenay et de Gâtine propose aux collectivités locales de participer au financement des permis de conduire des jeunes de leurs communes en contrepartie de bénévolat au sein des communes et/ou des associations locales.

Les modalités d'attribution, le montant ainsi que la nature des activités d'intérêt collectif seront à définir avec chaque commune ou communauté de communes en fonction de ses possibilités et de ses attentes.

Cette proposition a été faite le 22 juillet dernier à l'occasion de la présentation du bilan général de l'action. Les élus présents à la réunion ont exprimé leur volonté de mettre en place cette aide sur leur commune.

La Maison de l'Emploi et des Entreprises de Parthenay et de Gâtine va donc réaliser un recensement général des communes volontaires et proposera un plan d'action dès la rentrée 2011.

ANNEXES OBLIGATOIRES à joindre au fichier

Tableau 1 – Sur les objectifs quantitatifs en termes de public bénéficiaire

Tableau 2- Sur la description des jeunes bénéficiaires

Tableau 3- Sur la description des jeunes ayant abandonné ou ayant été exclus

Fonds d'expérimentations pour la jeunesse

Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative
Secrétariat d'État chargé de la jeunesse et de la vie associative
Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

Mission d'animation du Fonds d'expérimentations pour la jeunesse
95, avenue de France 75 650 Paris Cedex 13
Téléphone : 01 40 45 93 22

<http://www.experimentationsociale.fr>

